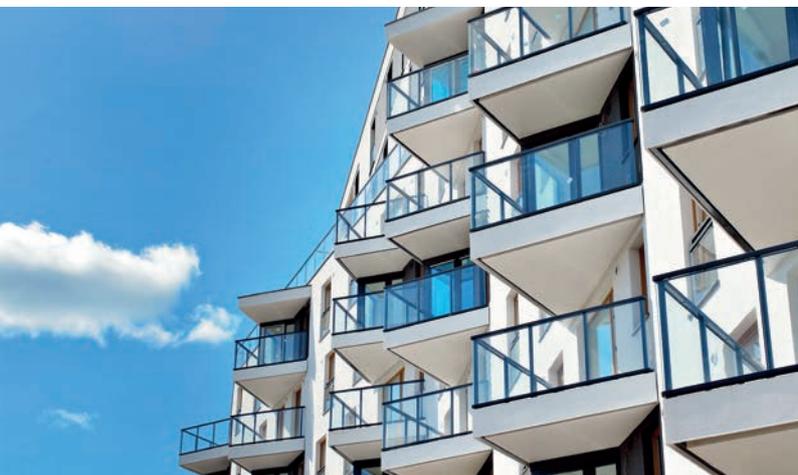


HABITATIONS

Solutions **IN**cendie



L'habitat individuel et collectif est confronté de façon singulière au risque incendie. De l'usage domestique privé aux parties communes, locaux techniques et parcs de stationnement, la protection incendie revêt de nombreux aspects. Elle touche indifféremment les immeubles neufs et anciens.

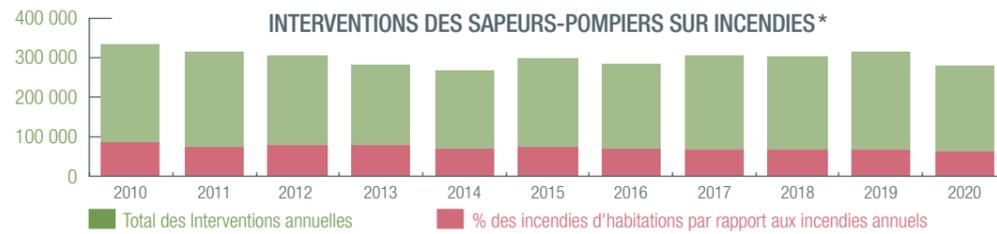
Chubb France s'engage à vos côtés par la mise en œuvre de solutions de sécurité incendie les plus adaptées à l'habitat individuel et collectif, en y intégrant toutes les exigences de performance, de durabilité, de qualité et de conformité.

Chubb

sicli

La nécessaire vigilance permanente

Les feux d'habitations prennent une part marquante des incendies.



(*) Informations recueillies, sur un mode déclaratif, auprès des services d'incendie et de secours. Document téléchargeable sur www.interieur.gouv.fr
2020 : les données du rapport 2021 mentionnent également les immeubles de bureaux sans explication particulière.

PROXIMITÉ



Vous bénéficiez d'un service complet d'installation et de prestations de sécurité incendie dans 33 villes en France, 350 commerciaux, 150 techniciens de mise en service, 1150 techniciens de maintenance, qui bâtissent des relations de confiance au quotidien.

EXTRANET



Vous accédez à un extranet sécurisé, vos informations, rapports d'intervention, devis et factures de l'ensemble des prestations confiées à toutes les entités de Chubb en France sont disponibles. L'ensemble fait l'objet d'un suivi précis.

Les prescriptions réglementaires incendie des immeubles d'habitation

1 ^{ère}	2 ^e	2 ^e	3 ^e A	3 ^e B	4 ^e	Foyers logements	Parcs de stationnement > 100 m ²	Arrêté	Article	Matériels de sécurité incendie	Lieux / condition	Condition 1	Condition 2
(ind)	(ind)	(c)	(c)	(c)	(c)	Toutes familles	Toutes familles						
Bâtiments existants : Circulaire du 13 décembre 1982 -> Ensemble de recommandations, prise en compte de la sécurité si travaux de réhabilitation ou d'amélioration de l'habitat existant : Il convient d'être attentif aux conséquences de certains travaux sur le risque incendie													
			✓	✓	✓			05-févr-2013	5	Blocs portes	Demande de PC < 5 mars 1987	S'il n'existe pas de porte pour les escaliers mettant en communication les sous-sols et le reste du bâtiment.	- Coupe-feu degré 1/2h ou EI 30 mini ; - Portes munies de ferme-porte, s'ouvrent sans clé de l'intérieur, dans le sens de la sortie en venant de ces locaux.
			✓	✓	✓	✓	✓	31-janv-1986	Voir "Conditions"	Blocs-portes, isolations, etc.	Immeubles collectifs	Notre guide compartimentage reprend ce thème dans son intégralité. Articles traitant de l'isolation et des blocs portes : 2, 5, 8, 10, 19, 20, 21, 24, 28, 29, 42, 43, 48, 64, 68, 82, 84, 87, 92, 97, 101.	
				✓	✓			31-janv-1986	98	Colonne sèche	Escaliers	Une colonne par escalier.	
								96	Parc de stationnement		Par rapport au niveau de référence : Plus de 4 niveaux dessus et/ou plus de 3 niveaux dessous.	Implantation d'une colonne dans les cages d'escalier ou les sas.	
		✓	✓	✓	✓			05-févr-2013	7	Consignes d'incendie	Demande de PC < 5 mars 1987	Dans les halls d'entrée, près des accès aux escaliers, aux ascenseurs.	
		✓	✓	✓	✓			31-janv-1986	100	Consignes et plans	Halls d'entrée, près des accès aux escaliers, ascenseurs	- Consignes à respecter en cas d'incendie ; - Plans de sous-sols et du RDC.	Rendre les consignes et plans facilement accessibles.
		✓	✓	✓	✓						92	Parc de stationnement (Si)	Consignes particulières à respecter en cas d'incendie à chaque type d'immeuble. Les signalisations sont visibles en toutes circonstances.
			✓	✓	✓			05-févr-2013	7	Plans	Demande de PC < 5 mars 1987	Dans les : halls d'entrée + près des accès escaliers et ascenseurs. Plans de sous-sols et du rez-de-chaussée.	
■	■	■	■	■	■	■	■	05-févr-2013	1, 6	DAAF*	Logements privés anciens / neufs	À minima dans les couloirs menant aux chambres. <i>Note Chubb : Parties privatives uniquement.</i>	
							✓	31-janv-1986	84	Désenfumage	Parc de stationnement	Assuré par ventilation naturelle ou ventilation mécanique.	À chaque rampe d'accès par niveau. Commandes manuelles à la rampe d'accès par niveau.
									25		Cage(s) d'escalier	Dispositif fermé 1 m ² mini en partie haute.	Tous les niveaux de protection dépendent de la nature de la cage d'escalier et de la famille. Se reporter au texte. Dans tous les cas l'accès au dispositif de commande doit être réservé aux services d'incendie/secours et personnes habilitées.
									25			Dispositif fermé 1 m ² mini en partie haute ; + DAD NF.	
									25, 39			Escalier "protégé", ou "à l'air libre", ou "à l'abri des fumées" (...) : Dispositif fermé 1 m ² mini en partie haute.	
									41, 42, 43			Les dégagements (cages d'escalier) sont protégés des fumées.	
								33-36, 39, 40, 41, 42, 43		Circulation horizontale	Les modes de désenfumage sont : 1 : Fonction des familles et types de circulations, 2 : En lien avec les dégagements protégés (cages d'escalier).	Éclairage électrique avec dérivation issue directement du tableau principal (sans traverser les sous-sols) et sélectivement protégée ; Ou blocs autonomes non permanents conformes à leurs normes.	
		R	✓	✓				31-janv-1986	27	Éclairage et/ou éclairage de sécurité	Escalier protégé	Des blocs autonomes non permanents conformes à leurs normes complètent l'éclairage.	
							✓	31-janv-1986	93, 94	Éclairage et/ou éclairage de sécurité	Parc de stationnement	Les installations électriques sont conçues pour faciliter l'action des services de secours, permettre aux occupants, en cas d'incendie de quitter l'immeuble, assurer un minimum d'éclairage (déplacement des personnes / repérage aisé des issues en toutes circonstances), ... Les installations réalisées selon les NF C 14-100 (2008 + A1/A2) et NF C 15-100 (2002 + A1 à A5) sont présumées répondre aux exigences. Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, une installation d'éclairage de sécurité est nécessaire.	
							✓	23-juin-1978	20	Extincteurs ⁽¹⁾	Installations fixes techniques	Installations au gaz de chauffage et d'alimentation en eau chaude sanitaire. Prévoir également panneau : "Ne pas utiliser sur flamme gaz".	
							✓	31-janv-1986	96		Parc de stationnement	Un extincteur pour 15 véhicules ; Types 13A et 21B en alternance ou polyvalent ⁽²⁾ .	
		✓	✓	✓	✓	✓		23-juin-1978	20	Sable (dépôt) et pelle	Installations fixes techniques	Installations solides et liquides de chauffage et installations d'alimentation en eau chaude sanitaire : Au voisinage immédiat de la porte ; Facilement accessible ; Volume min de 0,10 m ³ .	
							✓	31-janv-1986	96	Sable (+ caisse 100 L)	Parc de stationnement	À chaque niveau ; Près de la rampe de circulation.	
		■	■	■	■	■	■	Code du travail		Tous équipements	Locaux électriques, machineries ascenseurs, loges gardiens ...	<i>Note Chubb : les locaux relevant du Code du travail doivent être équipés des équipements de sécurité incendie adaptés aux risques.</i>	
		✓	✓	✓	✓	✓	✓	31-janv-1986	101	Maintenance annuelle des équipements de sécurité			

Avertissement : Ce tableau est une grille non exhaustive de la réglementation des bâtiments d'habitation. Il convient de se reporter aux textes officiels, et de compléter l'étude par une analyse des risques.

(1) Les extincteurs peuvent être exigés par certaines dispositions locales / départementales.

(2) Les foyers les plus récents sont dans la NF EN 3-7. Un écart peut exister avec ceux de l'arrêté du 31 janvier 1986.

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ & RÉFÉRENCE AUX NORMES (article 27)

Extraits. Il convient de se reporter à l'intégralité des référentiels cités.

NF EN 50172

Systèmes d'éclairage de sécurité
Domaine d'application :

Prescriptions pour la signalisation et l'éclairage des voies d'évacuation en cas de défaillance de l'alimentation normale ;

Définition des besoins minimaux pour l'éclairage de sécurité en fonction de la taille, du type et de l'utilisation des locaux (...).

Cette Norme Européenne ne couvre pas les locaux d'habitation privés, mais ses prescriptions sont applicables aux circulations communes des immeubles d'habitations à plusieurs étages.

NF C71-805

Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour bâtiments d'habitation soumis à réglementation.
§5 - Caractéristiques

Les BAEH (...) doivent être caractérisés par (notamment) :

- Une durée assignée de fonctionnement de 5 h,
- Un flux lumineux assigné de 8 lm minimum.

(Voir les points a. à g).

Détection domestique

DÉTECTEUR AUTONOME AVERTISSEUR FUMÉE (DAAF)



Avertir rapidement les occupants d'un logement.

Nous référençons les meilleurs DAAF du marché pour la sécurité incendie domestique.

DÉTECTEURS AUTONOME AVERTISSEUR DE CO (DAACO)



Détecter les gaz issus d'une mauvaise combustion des appareils individuels de chauffage gaz.

Les DAACO vous alertent de la présence de monoxyde de carbone.

Automatisme des parties communes

DÉTECTION ET ALARME INCENDIE (PARC STATIONNEMENT)



Indiquer des alarmes précises et simples à exploiter.

Nos systèmes de détection et d'alarme incendie couvrent vos zones de stationnement. Ils lancent l'évacuation.

SYSTÈME DÉTECTION AUTONOME DÉCLENCHEUR (SDAD)



Mettre à l'abri des fumées les cages d'escalier en 2^{ème} famille et 3^{ème} famille A.

Les SDAD effectuent les mises en sécurité de désenfumage de vos cages d'escalier.

ALARME INCENDIE DES LOGEMENTS FOYERS



Actionner un moyen d'alarme sonore audible de tout point du niveau dans les parties communes lorsque nécessaire.

Les dispositifs sonores et lumineux sécurisent les immeubles d'habitation lorsqu'ils intègrent des logements-foyers.

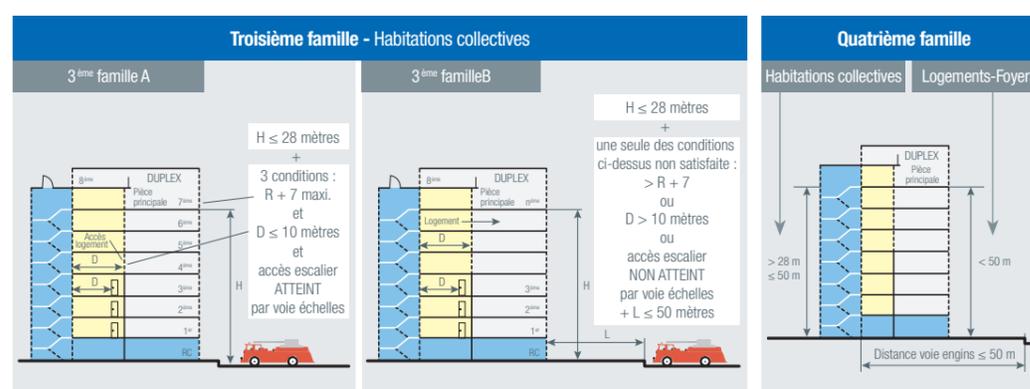
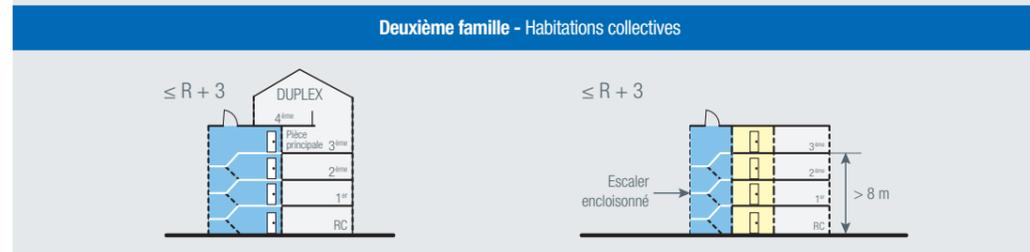
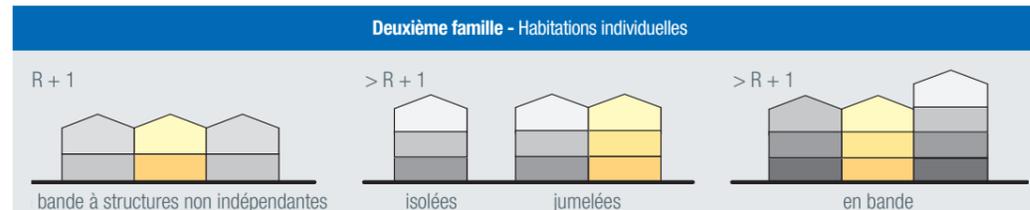
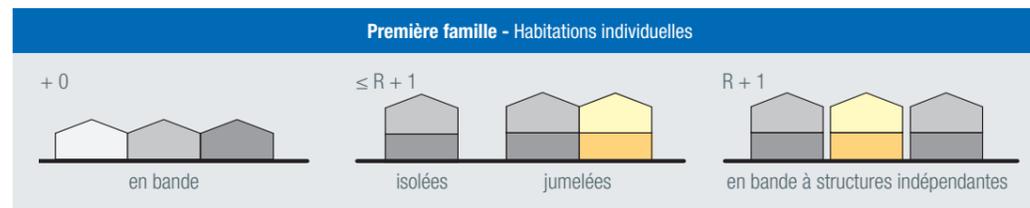
CENTRALE DÉSENFUMAGE 3^{ÈME} FAMILLE B / 4^{ÈME} FAMILLE



Mettre à l'abri des fumées les circulations communes.

Le désenfumage est assuré par une centrale prévue pour répondre aux besoins des immeubles collectifs (3B / 4).

Les classements des bâtiments d'habitation (familles)



Signalisations / Consignes

SIGNALISATIONS



Identifier les locaux à risques, chaufferies, issues, portes coupe-feu.

Nous repérons et signalons par des étiquettes appropriées les risques et accès réglementés.

CONSIGNES



Informer des dangers et conduites à tenir.

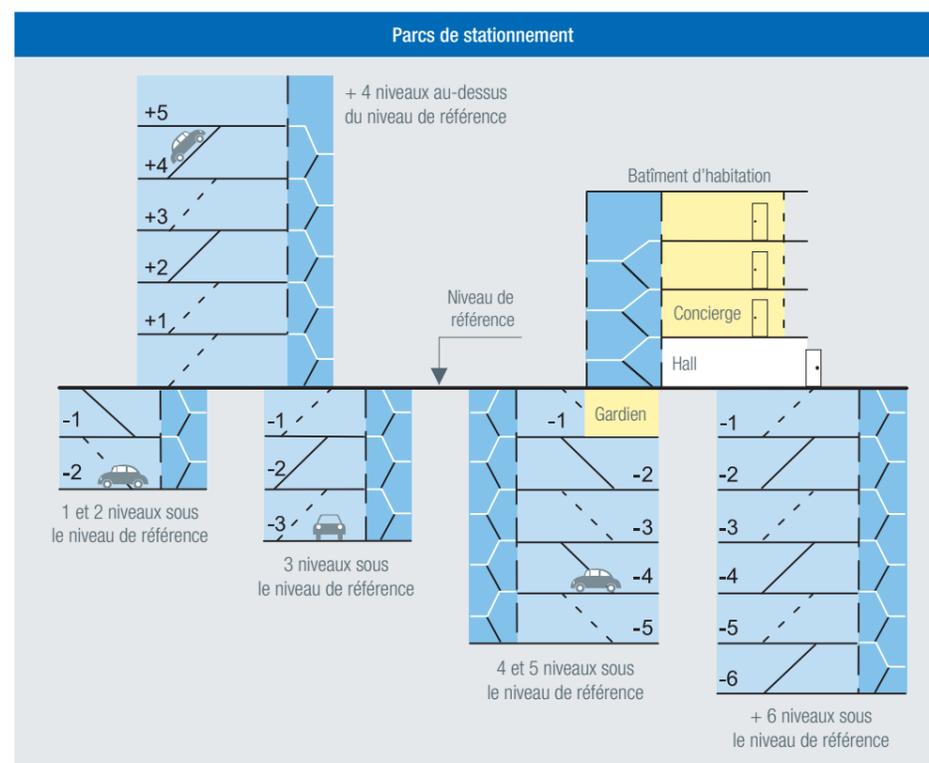
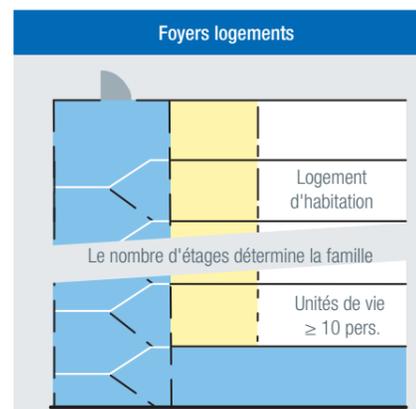
Nous concevons et mettons à jour vos consignes de sécurité.

PLANS



Informer les acteurs du secours extérieurs et faciliter leur intervention.

Nous concevons et mettons à jour vos plans d'intervention.



Éclairage de sécurité

ÉCLAIRAGE D'AMBIANCE



Faciliter l'évacuation des occupants et accès des secours.

Nous intégrons les obligations des installations électriques dans nos concepts d'éclairage d'ambiance des escaliers protégés.

ÉVACUATION



Optimiser votre éclairage de sécurité et vos coûts.

Nous concevons votre éclairage de sécurité et balisages en fonction de l'analyse des configurations et des zones obscures des parties communes, parcs de stationnement, chaufferies...

Lutte contre l'incendie

PROTECTION DIVERSES INCENDIE



Équiper les accès rampes des parcs de stationnement et chaufferies de combustibles solides et liquides de matériels de protection incendie.

Nous fournissons bacs, sable, seaux (et pelles).

Désenfumage / Compartimentage

DÉSENFUMAGE / COMPARTIMENTAGE



Vérifier les bons fonctionnements et sécurités des différents désenfumages et des portes et blocs portes des cages d'escalier et locaux à risques (chaufferies, poubelles...).

Nous assurons la maintenance préventive et corrective des organes et automatismes de désenfumage naturels et mécaniques, des portes et blocs-portes installés.

Conseil & formation

FORMATIONS INCENDIE / ÉVACUATION / SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Planifier des parcours de formations répondant aux obligations légales et fonctionnelles des gardiennes / gardiens d'immeuble.

Nos compétences en matière de formation s'accompagnent d'outils variés, performants et complets.

Extincteurs

EXTINCTEURS PORTATIFS ET MOBILES



Permettre une 1^{ère} intervention efficace dans la lutte contre l'incendie.

La gamme SICLI d'extincteurs portatifs protège les chaufferies et parcs de stationnement.

EXTINCTEURS AUTOMATIQUES



Assurer la protection des locaux poubelles.

Nous proposons des extincteurs automatiques pendulaires poudre d'action rapide.

COLONNES



Maintenir en bon état les arrivées d'eau de lutte contre l'incendie.

Nous effectuons des essais hydrostatiques et hydrauliques en régime d'écoulements.



Maîtrise

Chubb France connaît les contraintes économiques et organisationnelles de la gestion d'établissements. Nos solutions sont conçues pour une installation simplifiée et une maintenance optimisée.

Des offres locatives variées peuvent accompagner votre projet en lien avec vos nécessités d'exploitation.

Modernisation

Vos installations évoluent. Chubb France met tout en œuvre pour assurer la disponibilité de ses gammes au minimum 10 ans après leur date d'installation. Nos moyens techniques

permettent la modernisation progressive et maîtrisée de vos installations. En cas de nécessité, des solutions fonctionnellement équivalentes vous sont proposées.



Expertise

Votre technicien de proximité peut intervenir sous astreinte. Il dispose de tous les outils spécifiques et des EPI* nécessaires à son intervention.

Notre formation interne, la "Chubb Université" les accompagne en assurant le maintien des compétences en matière d'évolutions des outils, du matériel, des obligations métier.

Liberté de choix

Nos produits peuvent également être maintenus par vos équipes ou par un tiers. Nos spécialistes formeront alors les techniciens

chargés de la maintenance tant sur les modes opératoires que sur les outils associés à nos produits.



* EPI : équipements de protection individuelle.



Services

MAINTENANCE

Préventive



Corrective



Reconditionnement



Formation et conseil



Assistance aux visites de contrôle

CYCLE DE VIE

Évolution



Modernisation



Recyclage



Astreinte h24 Intervention 2h/4h

Télesurveillance incendie



Engagement

La déclaration de performance extra-financière (DPEF) met en lumière les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux liés à l'activité de l'entreprise, ainsi que les politiques mises en place pour gérer ces enjeux et leurs résultats.

L'objectif : instaurer une meilleure transparence sur les activités, l'organisation et les engagements de l'entreprise. Ce document annuel est validé par un organisme tiers indépendant (OTI), lequel est aussi notre commissaire aux comptes. Il est disponible auprès de notre réseau.

Accompagnement

Nos experts sont formés sur les obligations liées à la normalisation, aux certifications et à la réglementation. Ils vous guideront dans l'analyse des moyens à mettre en œuvre en s'appuyant sur des outils uniques conçus et

actualisés en permanence : les guides SSI, extinction automatique, extinction manuelle, éclairage de sécurité, compartimentage-désenfumage.



Nous nous appuyons sur les plus hauts niveaux de certifications produits et métiers.



ISO 9001: 2015, Système de Management :

Ventes, livraison, étude, installation, formation de l'exploitant, mise en service, maintenance préventive et corrective de matériels et systèmes de protection contre l'incendie, conseil associé. Engineering, fabrication de produits électroniques (détection incendie, extinction automatique à gaz, reconditionnement).



Service d'installation et de maintenance des extincteurs.



Certification de service : robinets d'incendie armés et postes d'incendie additivés, détection automatique d'incendie et centralisateur de mise en sécurité incendie, extinction automatique à gaz, système de désenfumage naturel ⁽¹⁾.



Certification Chubb France sous le n° 848588. Qualité des prestataires d'actions de formations.

⁽¹⁾ Listes des produits et /ou périmètres de certification, d'habilitation ou de labellisation disponibles auprès de votre représentant local Chubb France ou sur : APSAD : www.cnp.com ; Qualdion : www.lne.fr



Nous vous assistons à chaque étape de la vie de vos installations.



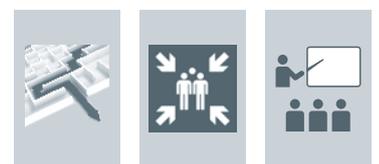
Nous sélectionnons les meilleures solutions de matériels et services.



Nos équipes grands projets s'intègrent aux organisations et objectifs de vos installations d'envergure.



Nos techniciens conseil vous proposent l'établissement de programmes de formation incendie, SST, et des plans d'organisation incendie en lien avec vos impératifs.



Chubb



Retrouvez-nous sur www.chubbfrance.com

Chubb France, société en commandite simple au capital de 32.302.720 euros dont le siège social est à Cergy (95865), Parc Saint Christophe, Avenue de l'Entreprise, Bâtiment Magellan 1, immatriculée 702 000 522 RCS Pontoise.
 AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas engager la responsabilité de notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Les marques et noms cités sont la propriété de leur titulaires respectifs et ne sont utilisés qu'à titre de référence. L'utilisation des marques ou des noms ne présume pas l'approbation des propriétaires des dites marques ou noms.

SMC, marque commerciale de Chubb Delta Télésurveillance, Société par actions simplifiée au capital social de 1.045.612.72 € dont le siège est Rue du Château d'Eau, Parc d'Affaires Dardilly, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or, immatriculée 320 975 691 RCS Lyon (numéro de TVA intracommunautaire FR34 320975691). Autorisation d'exercer n°AUT-069-2120-06-14-20210368214 délivrée le 14/06/2021 par le CNAPS Sud-Est Lyon. Article L612-14 du code de sécurité intérieure : "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient."